

Image not found or type unknown



Avant de signer un compromis??

Par **luna**, le **28/11/2008** à **19:09**

combien de temps a t'on légalement apres avoir fait une proposition d'achat a l'agence immobilière pour signer le compromis de vente car nous attendons toujours l'accord de la banque et nous ne voudrions pas trop nous avancer et perdre l'acompte